

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-cinq,
présents : 6 le 10 Juillet à 20 heures 00,
votants : 9 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 04/07/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfán, DUCOS Lucie, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi.

Absent et excusé : CLAVEROL Stéphanie.

Représenté : QUERUEL Grégory par QUERUEL Guillaume, DAVANT William par DUCOS Lucie, VEYRAC Séverine par DUCOS Edilia.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : Procédure de mise en demeure : parcelles non entretenues n°592 & 593 : DEL2025_21

Il a été constaté depuis de nombreux mois, le manque d'entretien notable des parcelles n°592 et 593, non urbanisées, situées au cœur du village (Route de Condel.) ; malgré les différents contacts pris par la commune auprès du propriétaire et les différentes relances écrites effectuées.

Sur le fondement du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé d'engager une procédure de mise en demeure de la commune de Mézens auprès du propriétaire pour effectuer les travaux nécessaires à la remise en état.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND
Maire de Mézens (81)

Le secrétaire de séance
Lucie DUCOS, 2^e Adjointe au Maire

